

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202403/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 16/03/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 17
le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUUC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. PRE Julien qui donne pouvoir à M. GANDON, Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC, M. LEFFRAY

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

ACQUISITION DES PARCELLES NECESSAIRES A LA POURSUITE DE LA RONDE VERTE (VAL DE L'ORNE)

Des négociations ont été menées avec M. Moulin concernant l'acquisition des parcelles A1358, A1360, A1361, A1362, A1365, A 1367, A1369, A1370, A1371, A571, et la constitution d'une servitude sur la parcelle A1326, afin de poursuivre l'aménagement du cheminement de la « ronde verte » le long de l'Orne Champenoise.

L'acquisition amiable des parcelles va pouvoir être réalisée au prix de 15 000€ auxquels s'ajouteront les frais de notaire à la charge de la commune.

La servitude de passage créée sur la parcelle A1326 est évaluée à 150 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'acquisition des parcelles A1358, A1360, A1361, A1362, A1365, A 1367, A1369, A1370, A1371, A571 pour un montant de 15 000€ et d'accepter le bénéfice d'une servitude sur la parcelle A1326 pour un montant de 150€ ; auxquels s'ajouteront les frais de notaire ;

- d'autoriser le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint au maire dans l'ordre du tableau, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout acte afférent à cette affaire.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

Date de publication : 02/04/2024